



Arras, le 8 décembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection municipale partielle dans la commune de BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT (arrondissement d'ARRAS)

Les électeurs de la commune de BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT sont convoqués le dimanche 28 janvier 2018, et en cas de second tour, le dimanche 4 février 2018, en vue de procéder au renouvellement du conseil municipal.

Les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais (Bureau des Elections) :

- pour le premier tour de scrutin : du jeudi 4 janvier 2018 au jeudi 11 janvier 2018, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
- en cas de second tour de scrutin : du lundi 29 janvier 2018 au mardi 30 janvier 2018, de 9h à 12h et de 14h à 18h.